

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 26 septembre 2019

### SEANCE N° 81

#### Procès-verbal

Le Conseil d'administration de l'ENSTA PARIS ParisTech s'est réuni le 26 septembre 2019 à 14 heures, en salle du conseil – 828, boulevard des Maréchaux à Palaiseau (Essonne), sous la présidence de **Monsieur Didier BRUGERE**.

*Les administrateurs, membres du conseil, ou leurs représentants, dont les noms figurent ci-dessous, étaient présents :*

Monsieur **Didier BRUGERE**, président du Conseil d'administration de l'ENSTA PARIS

Monsieur **François BOUCHET**, directeur général de l'École polytechnique

Madame **Pascale GRASSET**, vice-Présidente Développement et Marketing - Alstom Transport

Monsieur **Christophe SIMON**, représentant de la tutelle DGA

Monsieur **Hervé HUBERT**, représentant la DAF des Armées

Monsieur **Marc KRECKELBERGH**, Contrôleur budgétaire régional

Madame **Clémentine ANSEL**, représentante des étudiants

Monsieur **Pierre HARO**, représentant des étudiants

Monsieur **Cyprien JACQUEMOT**, représentant des étudiants

Monsieur **Arnaud LECOEUICHE**, directeur de la Performance au sein de la Direction Recherche et Développement de PSA Peugeot-Citroën,

Monsieur **Vincent THERY**, représentant le ministre chargé de l'industrie,

Madame **Isabelle TANCHOU**, sous-directrice des activités maritimes à la direction des affaires maritimes, représentante du ministre chargé de la mer,

Madame **Valérie DESDEREDJIAN**, directrice gestion finances de la direction des services partagés d'EDF,

Monsieur **Thierry PELLÉ**, représentant du contrôle budgétaire et comptable ministériel, représentant le ministre du budget,

Monsieur **Pascal PINOT**, directeur de l'ENSTA Bretagne,

Madame **Anne-Lise GLOANEC**, représentant du personnel d'enseignement et de recherche de l'ENSTA Paris,

Monsieur **Stéphane DELOLME**, représentant du personnel d'enseignement et de recherche de l'ENSTA Paris,

Monsieur **Laurent CATOIRE**, représentant du personnel d'enseignement et de recherche de l'ENSTA Paris,

Monsieur **Laurent EL KAIM**, représentant du personnel d'enseignement et de recherche de l'ENSTA Paris,

Monsieur **Vincent DEROUAULT**, représentant du personnel de l'ENSTA Paris,

*Les administrateurs, membres du conseil, dont les noms figurent ci-dessous, étaient excusés :*

Monsieur **Grégoire DE LASTEYRIE**, maire de Palaiseau

Madame **Florence PLESSIX**, adjointe au directeur des ressources humaines de la direction générale de l'armement, représentant le directeur des ressources humaines de la direction générale de l'armement

Monsieur **Jacques COUSQUER**, chef de l'inspection de l'armement, vice-président du Conseil d'administration,

Monsieur **Amaury FLEGES**, chef du service de la stratégie des formations et de la vie étudiante à la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle du ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Monsieur **Dominique MOCKLY**, Président de ENSTA ParisTech Alumni

Madame **Elisa SAYROL**, Associate Professor - Université polytechnique de Catalogne

*Ont assisté à la séance :*

Madame **Élisabeth CREPON**, directrice de l'ENSTA PARIS Paris

Monsieur **Xavier GANDIOL**, secrétaire général de l'ENSTA PARIS Paris

Monsieur **Boris RENAISON**, agent comptable de l'ENSTA PARIS Paris

Monsieur **Thomas LOISELEUX**, directeur du projet de formation par apprentissage de l'ENSTA Paris

Monsieur **Patrick MASSIN**, Directeur de la Formation et de la Recherche de l'ENSTA Paris

Madame **Isabelle REY-FABRET**, directrice des relations internationales et des partenariats entreprises de l'ENSTA Paris,

Monsieur **Sylvain FERRARI**, en charge des relations extérieures de l'ENSTA PARIS

Invitée :

Madame **Valérie CORNETET**, représentante des ALUMNI

La séance est ouverte à 14 heures.

Après avoir fait le point des membres présents et excusés, **le Président** ouvre la séance et accueille les nouveaux membres du Conseil d'administration :

- Hervé HUBERT, représentant la direction des affaires financières du ministère des armées
- Marc KRECKELBERGH, contrôleur budgétaire régional,
- Boris RENAISON, nouvel agent comptable de l'ENSTA Paris,
- Sylvain FERRARI, en charge des relations extérieures de l'ENSTA Paris.

## **1. Approbation du projet de procès-verbal du conseil d'administration du 20 juin 2019 (délibération)**

Le Président soumet au vote du Conseil la délibération ci-dessous, approuvée par l'ensemble des membres. Pascale GRASSET qui n'a pas assisté à cette séance, s'abstient.

*Le procès-verbal du Conseil d'administration du 20 juin 2019 est adopté*

## **2. Faits marquants**

**Élisabeth CREPON** annonce que l'actualité a été dense depuis le dernier Conseil d'administration. L'Institut Polytechnique de Paris existe et accueille ses premiers étudiants depuis le début du mois de septembre 2019.

La promotion 2022 de l'ENSTA Paris est la plus importante jamais recrutée depuis sa création, ce qui répond à l'objectif fixé par le COP d'atteindre 250 diplômés. La promotion 2022 a été bien accueillie par l'ensemble de l'École : étudiants, anciens et enseignants.

L'ENSTA Paris est toujours attractive auprès des étudiants internationaux et a vu augmenter son nombre d'étudiants étrangers en première année.

La rentrée 2019 a également accueilli ses 5 premiers étudiants apprentis : ils seront accueillis par Naval Group, Safran et Arquus.

Depuis deux ans, l'ENSTA Paris choisit un thème annuel (le transport en 2018, l'énergie en 2019) qui se décline dès le jour de la rentrée avec une double conférence donnée aux étudiants par un industriel représentatif du thème (Helle KRISTOFFERSEN, en charge de la Stratégie, de la Technologie et de l'Innovation chez Total) et un enseignant-chercheur de l'École (Didier DALMAZZONE, directeur adjoint de l'Unité Chimie et Procédés). Les premiers retours ont été très positifs.

L'activité a également été riche pour les laboratoires et la recherche avec des soutenances de thèse, des reconnaissances d'enseignants-chercheurs de l'École (notamment dans le domaine de la robotique) et l'obtention de contrats européens (optique appliquée).

**Élisabeth CREPON** signale un prochain changement de direction à la tête de l'UMA : Frédéric JEAN devient le nouveau directeur et Anne-Sophie BONNET-BENDHIA (CNRS) la nouvelle directrice adjointe. Elle remercie Éric LUNÉVILLE qui en a assuré la direction pendant plus de 18 ans. Sous sa direction, l'UMA et les mathématiques appliquées ont connu un bel essor.

Au titre des partenariats avec les entreprises et de la valorisation de la recherche, EY poursuit son mécénat de compétences avec l'ENSTA Paris en prenant à sa charge deux enseignements de l'École, pendant une période de 5 ans. Le projet Vivodogma (biomécanique) se poursuit et a attiré l'attention du SGPI.

Parmi les nombreuses actions relatives à la vie de l'École, la directrice cite la formation de l'ensemble de la promotion 2022 aux gestes de premiers secours, financée grâce au fonds de la CVEC. Cette action de formation est la plus importante en nombre de participants jamais organisée dans le cadre de l'enseignement supérieur.

Elle annonce enfin l'arrivée de Sylvain FERRARI, en charge des relations extérieures et le départ de Jean-Baptiste BORDES, directeur adjoint de la formation et de la recherche de l'ENSTA Paris et responsable du cycle ingénieur, qui travaillera dans le domaine de l'IA au profit de l'ambassade de France aux Etats-Unis. L'intérim est assuré par Thomas LOISELEUX.

Enfin, elle informe le Conseil de l'arrivée de Vincent MEYER au poste de contrôleur de gestion. Il a pour objectif la mise en place d'une comptabilité analytique au sein de l'ENSTA Paris.

**Le Président** confirme qu'une telle comptabilité est essentielle pour maîtriser et valoriser la structure des coûts et faire en sorte que les opérations contribuent à soutenir la vie de l'École. Ceci permettra également, dans le cadre de contrats européens, de justifier les dépenses de l'École.

Il se félicite de la mise en route effective de l'Institut Polytechnique de Paris. Les étudiants présents cette année seront les premiers diplômés de l'ENSTA Paris - Institut Polytechnique de Paris et seront amenés à porter l'image de ses établissements vers l'extérieur. Leur rôle sera fondamental pour l'avenir de l'École.

### **3. Stratégie :**

#### **3.1 Construction d'IP Paris (information)**

**Élisabeth CREPON** annonce que le Conseil d'administration provisoire de l'Institut Polytechnique de Paris s'est réuni le 29 août. L'objectif de cette première séance du Conseil d'administration était de présenter l'Institut Polytechnique de Paris, ses projets, ses principes de fonctionnement, ses réalisations et ses priorités stratégiques pour l'année à venir. Le Conseil d'administration a également approuvé le Règlement intérieur de l'Institut Polytechnique de Paris et le règlement de l'école doctorale.

Ont assisté à cette séance plusieurs membres du Conseil d'administration de l'ENSTA Paris : Madame GLOANEC et Messieurs BRUGERE, de LASTEYRIE, DEROUAULT et JACQUEMOT.

**Élisabeth CREPON** indique que le Conseil d'administration deviendra définitif après les élections prévues le 25 novembre 2019. Elles concerneront l'ensemble des personnels et des usagers de l'Institut Polytechnique de Paris et des écoles qui la composent.

Elle informe également le Conseil de l'accréditation de l'école doctorale de l'Institut Polytechnique de Paris, obtenue par un arrêté publié le 25 juillet 2019. L'école doctorale de l'Institut Polytechnique de Paris est également co-accréditée avec l'Université Paris Saclay sur l'École doctorale de mathématiques appliquées Jacques Hadamard. La directrice de l'école doctorale, Adriana Tapus, est enseignante-chercheuse à l'ENSTA Paris dans le domaine de la robotique.

L'Institut Polytechnique de Paris a également reçu son accréditation Master pour l'année 2019 - 2020. Si l'offre Master proposée cette année est celle bâtie avec l'Université Paris Saclay, les étudiants inscrits dans les établissements de l'Institut Polytechnique de Paris obtiendront un diplôme Institut Polytechnique de Paris. Pour l'année académique 2020/2021, l'offre Master de

sera construite par les communautés d'enseignants-chercheurs de l'IP Paris. Le dossier a été déposé auprès du HCERES et du ministère le 28 juin 2019 avec 15 mentions de Master, dont 5 co-accréditées avec l'Université Paris Saclay.

L'organisation de l'Institut Polytechnique de Paris se construit. L'établissement compte aujourd'hui une direction de projet, une direction planning et ressources et une agence comptable (un agent en cours de recrutement). Trois groupes de travail ont évolué en comité : Communication, Systèmes d'information et Vie de Campus. Concernant la formation et la recherche le Comité d'enseignement et de recherche a été mis en place, les Communautés disciplinaires (10 thèmes) sont en cours de structuration et gèrent notamment la recherche et la formation de masters et doctorants.

Pour illustrer la réalité de ces communautés, des collaborations et partenariats qu'elles favorisent, **Elisabeth CREPON** annonce que sur les 7 projets déposés au titre de l'EUR l'Institut Polytechnique de Paris est désigné lauréat pour 4 d'entre eux. Ce succès traduit la qualité des propositions et du travail réalisé en commun. Le montant de ces EUR sera connu prochainement.

Concernant le budget et les ressources financières, l'Institut Polytechnique de Paris doit trouver des sources de financement et construire son business plan à 10 ans. Son budget s'appuie sur :

- La contribution des écoles (250 000 euros pour l'ENSTA Paris, 1,5 million d'euros au total),
- Les subventions des ministères de tutelle auxquels une demande budgétaire globale 2020-2022 a été adressée ;
- Le financement par le MESRI de bourses doctorales et de bourses sociales (CROUS) accordées aux étudiants en master ;
- Les droits de scolarité pour les formations de l'Institut Polytechnique de Paris ;
- Des ressources propres : EUR, guichets européens, développement de partenariats avec les entreprises et mécénat individuel.

L'Institut Polytechnique de Paris existe désormais sur le web à l'adresse [www.ip-Paris.fr](http://www.ip-Paris.fr). Ce site est provisoire, la version plus aboutie sera disponible en avril 2020. La visibilité de l'Institut Polytechnique de Paris est déterminante dans la perspective de figurer dans les classements internationaux. A ce titre une étude est confié à QS et THE pour évaluer le rang de classement d'IP Paris.

**Le Président**, suite à cette présentation, invite les membres du Conseil d'administration à intervenir.

**Pascale GRASSET** rappelle que des synergies avaient été évoquées, notamment entre les directions fonctionnelles des écoles concernées. Quelles sont les perspectives de gains en la matière ? Elle suppose *qu'in fine*, des données quantitatives seront analysées et que les économies réalisées seront quantifiées.

**Élisabeth CREPON** explique que la création et le fonctionnement des Comités, évoqués précédemment répond à cet objectif. Une réponse sera apportée au fur et à mesure de la mise en place des fonctions de l'Institut Polytechnique de Paris. Néanmoins elle rappelle que l'Institut polytechnique de Paris s'inscrit davantage dans une logique de redéploiement des ressources que d'économies.

**Le Président** ajoute que les « économies » réalisées en mutualisant certaines fonctions sont destinées à développer les actions de l'Institut Polytechnique de Paris dans d'autres domaines. Ceci sera donc quantifiable. Dans la logique globale de création de l'Institut Polytechnique de Paris, la mutualisation d'un certain nombre de fonctions est réalisée dès que cela apparaît nécessaire et efficace. L'école doctorale unique et la coordination centralisée de tous les masters sont les deux premières grandes mutualisations réalisées.

**Pascal PINOT** se réjouit de voir que la mise en place de l'Institut Polytechnique de Paris se concrétise. En 2020, il comprend que l'Institut Polytechnique de Paris souhaite être accrédité en propre sur des mentions de Master, avec toutefois certaines d'entre elles portées également par l'Université Paris Saclay. Il lui semble que le ministère de l'Enseignement supérieur souhaite n'avoir qu'une seule mention de diplôme sur un site donné : l'Institut Polytechnique de Paris bénéficiera-t-il d'une dérogation ? Par ailleurs, il demande si l'étude menée auprès de QS et THE concerne uniquement le périmètre des doctorants et des masters ... et si les écoles d'ingénieurs restent classées sur le diplôme d'ingénieur.

**Élisabeth CREPON** répond que le ministère de l'enseignement supérieur ne considère pas le plateau de Saclay comme un site unique. L'Université Paris Saclay n'est pas chef de file de ce site. La démarche de l'Institut Polytechnique de Paris est donc légitime. Concernant la deuxième question, il n'est intéressant de classer l'Institut Polytechnique de Paris que s'il obtient un classement de meilleur niveau que celui de l'Ecole polytechnique. C'est un des objectifs de l'étude engagée.

**Christophe SIMON** souligne l'investissement, le dynamisme et le travail remarquable des écoles dans cette phase de création de l'Institut Polytechnique de Paris. Il indique qu'au-delà d'un projet de budget initial pour 2020 il est important que l'Institut Polytechnique de Paris présente un business plan à 10 ans traduisant ses ambitions. Il demande à quelle échéance ce document pourra être produit.

**Élisabeth CREPON** indique qu'un projet de budget sera soumis à l'approbation du Conseil d'administration de l'Institut Polytechnique de Paris en décembre 2019. Elle suppose que le business plan à 10 ans sera présenté lors de cette même séance.

**Thierry PELLE** précise qu'un arrêté du 17 septembre confie le contrôle budgétaire de l'Institut Polytechnique de Paris au contrôleur budgétaire du ministère des Armées. Il s'interroge sur le format du budget initial 2020 et ses conséquences sur le budget des entités constitutives. Il demande que ces incertitudes soient rapidement levées.

**Isabelle TANCHOU** s'enquiert de l'ordre de grandeur du budget.

**Élisabeth CREPON** l'estime à une dizaine de millions d'euros dans la phase de démarrage.

### **3.2 Université franco-tunisienne pour l'Afrique et la Méditerranée (délibération)**

**Élisabeth CREPON** présente le projet d'université franco-tunisienne pour l'Afrique et la Méditerranée, qui s'inscrit dans la politique de la France vis-à-vis de l'Afrique. L'ENSTA Paris a un programme de coopération visible avec la Tunisie (ENIT-TA). Il s'agit de la première formation choisie par les étudiants tunisiens issus des classes préparatoires en Tunisie. L'ENSTA Paris a été sollicitée par l'État pour participer à la création de cette université.

**Patrick MASSIN** annonce que ce projet s'adresse à des étudiants tunisiens et subsahariens. La formation sera payante (9 000 dinars, environ 3 000 euros) et intègre un objectif d'insertion professionnelle.

Les partenaires tunisiens de ce projet sont l'ENIT, SUPCOM, l'ENSIT, l'IPEST, l'IHEC Carthage, les Universités de Carthage et Tunis. En France, les partenaires sont l'ENSTA Paris, l'ENS Paris-Saclay, l'IEDES Paris I, les Universités Aix-Marseille et Nice-Côte d'Azur. L'objectif est de combiner des programmes de SHS et de Sciences pour l'ingénieur avec une approche par projets en lien avec les milieux industriels.

L'ENSTA Paris se positionne sur un M2 accrédité en Tunisie et proposera un diplôme d'établissement en vis-à-vis. La formation représente 480 heures équivalent TD, dont 39 % seraient pilotés par l'ENSTA Paris, 8 % par l'Université Côte d'Azur et 53 % par l'ENIT-SUPCOM.

L'inauguration de l'Université a lieu le 4 octobre 2019. Les inscriptions seront ouvertes jusqu'au 15 octobre 2019 et le début des cours est prévu le 1<sup>er</sup> novembre 2019.

**Valérie DESDEREDJIAN** s'enquiert du volume des demandes.

**Patrick MASSIN** en dénombre une soixantaine sur les quatre formations proposées. Les plus nombreuses concernent le secteur économique et le génie des eaux. Une dizaine d'étudiants ont déjà postulé à la formation proposée par l'ENSTA Paris. Seules les formations enregistrant un nombre suffisant d'étudiants ouvriront cette année.

**Arnaud LECOEUICHE** demande si ce projet rapportera 39 % du prix des inscriptions à l'ENSTA Paris (1200 euros) par diplôme délivré et si l'ENSTA Paris y consacrerait des ressources en personnel.

**Élisabeth CREPON** précise que la volonté politique sous-jacente est forte. Le business plan n'est pas encore bien calé. Cette première année est financée par le MESRI via une dotation directe. Cela laisse le temps de construire le dispositif. L'ENSTA Paris ne s'engagera pas si le modèle économique n'est pas garanti les années suivantes. Il existe des dispositifs d'aide d'accompagnement en Tunisie et le MESRI apporte des financements. Si le projet se concrétise et va jusqu'à son terme, il renforcera la notoriété de l'ENSTA Paris dans la région et complète la notoriété via la filière ENIT.

**Isabelle TANCHOU** suppose qu'il s'agit d'une demande récente, car ce sujet n'a pas été abordé lors du dernier Conseil d'administration. Elle demande s'il est nécessaire d'embaucher des enseignants-chercheurs.

**Élisabeth CREPON** explique que tout le calendrier du projet est de cette nature. Elle n'aurait pas été en mesure de le présenter au mois de juin dernier. La date d'inauguration a été annoncée récemment.

**Patrick MASSIN** ajoute que la maquette a été montée rapidement. L'ENSTA Paris s'est mise en relation avec le partenaire tunisien et il a été convenu de recruter des vacataires pour dispenser des formations.

**Le Président** rappelle qu'il est aujourd'hui demandé au Conseil d'administration d'approuver le lancement de ce projet pour un an, sur les bases présentées. Le diplôme est créé pour la rentrée 2019. L'ENSTA Paris reviendra vers le Conseil d'administration avec davantage d'informations.

**Élisabeth CREPON** confirme que la délibération prévoit une clause de revoyure en 2020.

**Valérie DESDEREDJIAN** s'interroge sur le devenir des étudiants inscrits cette année si le modèle économique n'est finalement pas au rendez-vous.

**Élisabeth CREPON** explique que c'est pour cette raison que l'ENSTA Paris a insisté pour ouvrir la formation non pas en M1, mais en M2. Si l'ENSTA Paris décide en 2020 de sortir du consortium, elle aura rempli ses engagements vis-à-vis des étudiants et ne pénalisera pas de potentiels étudiants de M1.

**Valérie DESDEREDJIAN** comprend que les candidats possèdent déjà un niveau M1 au moment de leur recrutement. Cela mérite d'être précisé.

**Le Président** suggère de préciser dans le compte rendu qu'il s'agit de la création d'un diplôme d'établissement de niveau Master 2.

**Pascal PINOT** s'enquiert de la nature des autres intérêts dont bénéficiera l'ENSTA Paris, au-delà de la notoriété. L'ENSTA Paris y enverra-t-elle des étudiants du cycle ingénieur en double diplôme ? Recevra-t-elle des étudiants après ce M2 qui pourraient faire un double diplôme en France ?

**Élisabeth CREPON** indique que si le programme se développe, les thématiques sont au cœur des préoccupations de l'ENSTA Paris. Ce projet renforcera la visibilité de l'école en Afrique subsaharienne et des candidats de qualité pourront candidater dans d'autres formations. Les étudiants de bonne qualité qui sortiront de ce programme seront de potentiels doctorants pour l'ENSTA Paris. Ce programme permet à l'ENSTA Paris d'élargir son vivier de très bons étudiants. Les enseignants qui interviendront dans ce programme sont volontaires. Si ce projet fonctionne, les formations pourraient être considérées au niveau de l'Institut Polytechnique de Paris.

**François BOUCHET** fait confiance à l'ENSTA Paris pour adopter la bonne stratégie en matière de nouvelles formations. Il est nécessaire d'être clair sur la logique : les nouvelles formations peuvent faire sens au niveau de l'ENSTA Paris ou au niveau de l'Institut Polytechnique de Paris. L'ENSTA Paris a un partenariat historique avec la Tunisie, mais ce n'est pas pour autant qu'il faut systématiquement ouvrir de nouvelles formations avec la Tunisie au seul niveau de l'établissement. Dans les principes de l'Institut polytechnique de Paris, il a toujours été dit que les diplômes d'ingénieurs restaient au niveau de chaque établissement et que ce qui n'était pas en lien fort avec l'établissement devait remonter à l'Institut Polytechnique de Paris.

**Élisabeth CREPON** confirme que l'ENSTA Paris s'inscrit dans cette logique.

**Thierry PELLE** précise que le Conseil d'administration de l'ENSTA Paris devra être sollicité avec un préavis suffisant avant la rentrée universitaire.

**Le Président** convient du fait que le Conseil d'administration est pris de court. Il met la délibération au vote en limitant sa portée à la première année afin de permettre aux administrateurs de disposer du délai nécessaire pour prendre une décision de portée plus longue.

*Conformément à l'article Article L613-2 du Code de l'éducation qui prévoit que « les établissements peuvent aussi organiser, sous leur responsabilité, des formations conduisant à des diplômes qui leur sont propres », le Conseil d'administration de l'ENSTA Paris approuve à l'unanimité la création d'un diplôme d'établissement de « Science des Données et nouveaux métiers du NUMérique » pour la rentrée 2019. Pour la rentrée 2020, un point sera présenté en Conseil d'administration afin de vérifier l'équilibre économique de la formation.*

La délibération est approuvée à l'unanimité.

## 4. Opérations

### 4.1 Mise en œuvre de la CVEC (délibération)

Après avoir rappelé l'origine de la CVEC et le mode de calcul de la part reversée aux établissements, **Xavier GANDIOL** indique que le montant obtenu cette année est de 24 000 euros. Des dispositions précises définissent le cadre d'utilisation de cette taxe. L'ENSTA Paris a souhaité l'utiliser sur deux volets :

- Actions de prévention et de santé (12 200 euros) : formation aux gestes de premiers secours dispensée le 11 septembre pour l'ensemble des étudiants de première année, extension des

horaires de présence de la psychologue à l'ENSTA Paris pour faciliter sa sollicitation par les étudiants ;

- Augmentation de la dotation de l'École consacrée aux projets étudiants (11 800 euros) : une commission étudie les projets présentés par les étudiants. Les critères d'attribution définis portent sur la contribution à la formation des étudiants, au rayonnement de l'école après des entreprises, à l'international ou au sein de son écosystème, et sur la diffusion des valeurs humaines (égalité des chances, diversité et solidarité).

**Le Président** insiste sur le choix de l'École qui destine 100% de la somme obtenue au profit des étudiants.

**Vincent THERY** rappelle que les étudiants sont certes taxés, mais qu'en contrepartie ils n'ont plus à payer pour bénéficier de l'accès à la Sécurité sociale.

**Valérie CORNETET** salue la décision de consacrer les crédits de la CVEC aux étudiants. Elle indique que l'association des ALUMNI a mis en place l'appel à projets « faites-nous rêver » qui récompense des projets portés par les étudiants et demande si le calendrier de la commission mise en place par l'École peut permettre d'envisager une concertation.

**Élisabeth CREPON** répond qu'aucun calendrier n'a été arrêté en la matière.

**François BOUCHET** précise, en tant que Président de la commission vie étudiante de la Conférence des grandes écoles, que la CVEC a de nombreuses vertus, notamment un fléchage direct au profit de l'amélioration de la vie étudiante. Une circulaire identifie les actions à favoriser. Pour l'année en cours, priorité est donnée à la santé et à la prévention. Le ministère demandera des comptes à chaque établissement bénéficiaire. Il salue l'initiative de l'ENSTA Paris de mettre en place une commission interne associant les représentants des étudiants. Il est également prévu de mettre en place un tableau de bord et d'envoyer en février un questionnaire à tous les établissements demandant comment a été utilisée la taxe.

Il indique également que la CVEC peut permettre de financer de la masse salariale et qu'une mutualisation au niveau d'IP Paris peut avoir du sens, notamment pour améliorer la vie sur le campus.

**Le Président** remercie les intervenants et met la délibération au vote.

*Les fonds reversés à l'ENSTA Paris au titre de la CVEC seront attribués conformément aux dispositions en vigueur, d'une part pour financer des projets portés par les étudiants à hauteur de 11 816,70 euros soit 49,2 % de la somme perçue et d'autre part pour financer des actions de prévention à hauteur de 12 200 euros, soit 50,8 % de la somme perçue.*

Le Conseil d'administration adopte cette délibération à l'unanimité.

## **5. Affaires administratives et financières**

### **5.1 Budget rectificatif n°1 (délibération)**

**Le Président** rappelle qu'il s'agit du premier budget rectificatif de l'année.

**Xavier GANDIOL** introduit sa présentation en soulignant que l'élaboration de ce budget rectificatif a fait l'objet d'échanges préalables et fructueux avec le CBR et la DAF du ministère. Il indique que ce budget rectificatif a une incidence très limitée, avec + 0,7 % sur les recettes et - 0,5 % sur les dépenses. Si les dépenses diminuent légèrement, la variation est plus hétérogène en fonction de leur nature. Il est constaté une baisse importante des investissements, une hausse des dépenses de personnel (+ 1,7 %, 250 000 euros) et de fonctionnement (+ 4,8 %, 305 000 euros).

Concernant les dépenses de personnel, les 250 000 euros supplémentaires correspondent à la contribution apportée par l'ENSTA Paris à l'Institut Polytechnique de Paris.

Concernant les dépenses de fonctionnement, l'écart avec la prévision initiale est liée d'une part à l'augmentation du montant des bourses sur critères sociaux versées aux étudiants. Cette augmentation est liée à la hausse du nombre d'étudiants boursiers. Qui plus est, pour la première fois, l'ENSTA Paris attribuera aux étudiants boursiers ayant eu une mention « très bien » au bac, une bourse au mérite. D'autre part, la tension sur les logements étudiants engendre une augmentation des droits de réservation des logements dans les résidences privées.

Il convient de noter également que l'ENSTA Paris contribue au financement du restaurant de l'Ecole polytechnique et que la contribution initiale, fixée en 2012, a été revue à la hausse. De la même manière l'ENSTA Paris a contribué au financement de la sécurisation du campus, notamment le dispositif anti intrusion.

S'agissant des investissements, il a été considéré non opportun d'engager les opérations du plan pluriannuel d'investissements sans disposer de la visibilité suffisante sur les projets qui naîtront des collaborations scientifiques au niveau d'IP Paris.

**Xavier GANDIOL** présente ensuite un état de la situation financière de l'Ecole après intégration de ce rectificatif au budget initial.

Le niveau de trésorerie (11,4 millions d'euros) et le fonds de roulement de l'Ecole (11,2 millions d'euros) sont rassurants. Il est néanmoins nécessaire d'être attentif au résultat de l'exercice, qui s'établit à -2,8 millions d'euros, et à la capacité d'autofinancement quasi inexistante. Il s'explique notamment par les investissements récemment réalisés mais aussi par l'augmentation des dépenses de personnel, résultat de l'atteinte du plafond d'emploi.

Si l'atteinte du plafond d'emploi constitue une satisfaction, fruit d'un travail de longue haleine, il convient désormais d'engager une démarche volontariste visant notamment, dès 2020, à se redonner une capacité d'autofinancement.

**Le Président** remercie Xavier GANDIOL de sa présentation.

**Thierry PELLE** salue l'enchaînement vertueux des BI et des BR. Les prévisions sont fiables, les écarts sont bien expliqués. Il salue la sincérité de l'analyse réalisée sur la situation financière de l'ENSTA Paris.

**Hervé HUBERT** confirme que la DAF a identifié les mêmes points de vigilance que l'ENSTA Paris et sera attentive aux conditions dans lesquelles sera réalisée la construction du BI 2020.

**Marc KRECKELBERGH** confirme que ce BR est le fruit d'un travail commun, et qu'à l'heure actuelle la situation financière de l'ENSTA Paris ne pose pas de difficulté. Néanmoins, une attention particulière doit être portée à la situation patrimoniale. D'ici deux ans l'Ecole devra être capable de dégager de nouvelles marges de manœuvre. Le Conseil d'administration devra être vigilant sur ce point.

**Isabelle TANCHOU** comprend que les 2,5 ETPT contribuant à la construction d'IP Paris n'ont pas conduit à dépasser le plafond d'emploi, du fait du sous-effectif dans lequel se trouvait l'Ecole.

**Élisabeth CREPON** explique que depuis le déménagement, l'ENSTA Paris est effectivement sous le plafond d'emploi, notamment par l'absence d'un vivier de recrutement. Celui-ci est désormais reconstitué permettant à l'Ecole, pour la première fois depuis 2012, de disposer des effectifs nécessaires à la bonne réalisation de ses missions.

**Le Président** note qu'il est demandé à l'ENSTA Paris d'être particulièrement vigilante sur le développement de ses ressources propres. Lors du précédent Conseil d'administration, il avait été

indiqué que l'ENSTA Paris n'était pas sur la trajectoire du COP en matière de développement de ses ressources propres. L'ENSTA Paris doit impérativement être efficace et décrocher des ressources propres et des contrats auprès des organismes de recherche, des tutelles et de l'industrie pour l'aider à tenir ses grands équilibres. Un point complet de la situation sera réalisé lors de la prochaine séance du Conseil d'administration. Il remercie la tutelle de la subvention qu'elle accorde à l'ENSTA Paris, qui est conséquente et représente une grande partie de ses ressources.

***Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,***

***Article 1er:***

***Le conseil d'administration vote à l'unanimité les autorisations budgétaires suivantes au titre du rectificatif n°1 au budget initial de l'exercice 2019.***

- 1) 172 ETPT sous plafond et 17 ETPT hors plafond***
- 2) 28346 304 € d'autorisations d'engagement (AE) dont 15004 230 € de personnel 7096 590 € de fonctionnement 6245 484 € d'investissement***
- 3) 24284 978 € de crédits de paiement (CP) dont 15004230 € de personnel 6719 022 € de fonctionnement 2561 726 € d'investissement***
- 4) 22631 974 € de prévisions de recettes***
- 5) 1653 004 € de solde budgétaire (négatif)***

***Article 2 :***

***Le Conseil d'administration vote à l'unanimité les prévisions comptables suivantes: 1952 730 € de variation de trésorerie (négative) 2496 762 € de résultat patrimonial (perte) 3 512 € de capacité d'autofinancement 1653 004 € de variation négative du fonds de roulement. Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.***

## **6. Affaires académiques :**

**Élisabeth CREPON indique que** le Conseil d'administration d'automne se tenant plus tôt que les années précédentes, Thomas LOISELEUX présentera le bilan exhaustif de la rentrée lors de la séance de décembre 2019.

### **6.1. Bilan rentrée académique 2019-20 (information)**

**Thomas LOISELEUX** débute sa présentation par les recrutements en première année. Il fait le constat d'une progression pour l'ensemble des voies de recrutements, excepté pour ce qui relève de l'ENIT-TA.

**Le Président** ajoute que cette progression place l'ENSTA Paris sur la courbe conduisant à la cible fixée par le COP, à savoir 250 étudiants diplômés.

**Thomas LOISELEUX** précise que le nombre d'étudiants admis sur le concours commun Mines Ponts est en forte croissance. L'ENSTA Paris reste parmi les écoles les plus recherchées et ses principales écoles concurrentes restent Télécom Paris, ISAE-Supaéro et ESPCI dans la filière PC. Il note toutefois un « tassement » sur le rang du dernier admis en MP par rapport aux écoles concurrentes.

**Pascal PINOT** demande s'il est constaté le même phénomène dans les autres filières.

**Thomas LOISELEUX** explique que le tassement est moins marqué en PC et en PSI. Le tassement est plus visible en MP, il est la conséquence directe de la fusion qui a conduit à la création de Centrale-Supelec, Il considère également que les thématiques des télécoms et de l'aéronautique ont un regain d'intérêt pour les étudiants, alors qu'elles étaient dans une phase difficile voici quelques années.

Il met en avant une belle croissance du recrutement des admis sur titre (AST), qui sont passés de 3 en 2010 et 12 en 2019, avec des étudiants d'un bien meilleur niveau, grâce au recrutement partagé avec l'École polytechnique. 2019 est aussi la première année où l'ENSTA Paris recrute un étudiant de DUT (DUT Mesures Physiques de l'Université Paris-Sud). Ce recrutement constitue une sorte de test avant d'envisager un recrutement de plus grande ampleur.

Concernant les AST internationaux, le recrutement a également augmenté, passant de 4 en 2017 à 11 en 2019. Les étudiants sont issus du Brésil, du Cameroun, de Chine, du Liban et de Singapour. Les modalités de recrutement sont diversifiées : partenariat SPEIT pour les chinois, recrutement commun avec l'École polytechnique pour les Camerounais et Libanais, recrutements au travers des partenariats pour les Brésiliens et Singapouriens. Enfin, le recrutement sur concours tunisien ENIT-TA, (18 admis) est bien installé et reste la formation de choix pour les meilleurs étudiants tunisiens.

Enfin il est noté un nombre inhabituellement élevé de redoublants (11), issus de viviers variés et de filières diverses (MP, PC, PSI), sans corrélation entre l'échec et les rangs d'entrée au concours. Leur redoublement est essentiellement lié au manque de travail. La promotion 2021 a mis un certain temps à « entrer dans la scolarité ».

**Pascale GRASSET** demande si certains élèves ont été exclus de cette promotion 2021.

**Élisabeth CREPON** répond que l'ENSTA Paris n'exclut pas, mais accompagne certains étudiants vers une autre orientation.

**Thomas LOISELEUX** présente ensuite les recrutements en deuxième année. Parmi les 46 primo-arrivants en deuxième année, 4 sont AST Master 1, 35 sont des étudiants internationaux, 7 sont issus de l'ENIT passerelle. 5 étudiants internationaux sont auditeurs.

En 3<sup>ème</sup> année parmi les 7 primo-arrivants, 5 sont issus de l'École polytechnique, 2 de l'ENS (Lyon et Rennes). 18 étudiants sont auditeurs : 8 internationaux et 10 Français.

**Valérie CORNETET** espère que le bilan de décembre 2019 détaillera la répartition hommes/femmes de ces promotions. Un dossier des ALUMNI sortira prochainement sur les femmes ingénieures. Une des motivations des jeunes femmes à rejoindre l'ENSTA Paris est le fait que l'ENSTA Paris est une école généraliste et offre un campus agréable.

**Le Président** souhaiterait connaître le positionnement de l'ENSTA Paris parmi les différentes écoles d'ingénieurs françaises quant à son taux de féminisation.

**Thomas LOISELEUX** annonce que la première année compte 27 % de filles. Il recherchera des informations permettant la comparaison suggérée par le Président.

**Isabelle TANCHOU** demande si les polytechniciens ayant intégré la troisième année de l'ENSTA Paris sont des ingénieurs d'armement ou des élèves civils.

**Thomas LOISELEUX** annonce qu'aucun ingénieur de l'armement n'a intégré l'ENSTA Paris cette année.

**Cyprien JACQUEMOT** s'enquiert des filières choisies en troisième année et si certaines connaissent des difficultés de remplissage.

**Thomas LOISELEUX** propose de détailler les choix et les parcours au mois de décembre. Il annonce une disparité dans les choix des parcours de 3<sup>ème</sup> année. Il note que le parcours IA attire beaucoup d'étudiants.

**Le Président** confirme qu'il existe des effets de mode, indépendants de la qualité des enseignements. Il attend de savoir quel sera l'effet positif de l'Institut Polytechnique de Paris à cet égard. L'association X-ENSTA Paris avait déjà « boosté » les recrutements pour l'ENSTA Paris.

**Pascal PINOT** suppose que le bilan des autres formations que celle du cycle ingénieur arrivera ultérieurement. Il se déclare par ailleurs surpris de ne pas voir figurer les écoles centrales au rang des concurrentes de l'ENSTA Paris en matière de recrutement.

**Thomas LOISELEUX** indique que sur l'ensemble du concours commun Mines-Ponts, 3 étudiants qui auraient pu entrer à l'ENSTA Paris ont choisi Centrale Nantes. L'ENSTA Paris n'a pas de visibilité sur Centrale Lille. Enfin, 30 % des étudiants admis à la fois à l'ENSTA Paris et à Centrale Lyon ont choisi d'aller à Centrale Lyon.

**Élisabeth CREPON** précise que le MESRI a publié aujourd'hui une « circulaire diplômes » qui cadre les mentions devant apparaître sur les diplômes. Elle impose désormais aux établissements expérimentaux tels que l'Institut Polytechnique de Paris de faire figurer leur nom sur le diplôme, notamment d'ingénieurs.

**Pascal PINOT** demande si ces diplômes seront signés par le Président.

**Élisabeth CREPON** explique que les signatures sont superfétatoires et peuvent être celles du Président de l'association, de la COMUE ou de l'établissement expérimental.

**Cyprien JACQUEMOT** doute que le seul fait d'avoir le nom de l'Institut Polytechnique de Paris sur le diplôme suffise à attirer les étudiants : ils sont plutôt attirés par des opportunités de formation (masters, doctorats...), de spécialisation et de passerelles avec d'autres écoles de l'institut.

**Élisabeth CREPON** précise avoir simplement annoncé l'apparition de conditions particulières sur le diplôme. L'association X-ENSTA en 2015 a permis de faire bénéficier aux étudiants d'opportunités de formation plus larges.

**Valérie CORNETET** confirme qu'il est urgent que la cohérence de l'Institut Polytechnique de Paris sur les masters soit très visible.

## **6.2. Ajustements du règlement de scolarité 2019-2020 (délibération)**

**Thomas LOISELEUX** indique que le premier ajustement porte sur l'introduction d'un jury de mi-année programmé 4 semaines après la fin du premier semestre et dont l'objectif sera d'identifier les étudiants ayant des résultats insuffisants et de décider des mesures à prendre (coercitives ou d'accompagnement).

Le deuxième ajustement précise le temps minimum de présence en examen.

Des ajustements sont également apportés au programme de première année, avec l'introduction d'un enseignement portant sur la « responsabilité sociale de l'entreprise ». Les programmes d'enseignement de troisième année ont également conduit à la mise à jour des parcours de spécialisation.

Enfin, un ajout a été apporté aux fiches d'évaluation du « projet d'ingénierie en équipe » qui est désormais proposé en deuxième année.

**Valérie DESDEREDJIAN** suggère de rédiger un glossaire d'acronymes.

**Le Président** en prend note et soumet la délibération au vote du Conseil d'administration.

***Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les évolutions apportées au règlement de scolarité 2019-2020.***

### **6.3. Projet de décision fixant le nombre de places offertes pour l'admission (délibération)**

**Élisabeth CREPON** explique que la formulation « *nombre maximal de places offertes* » habituellement retenue est remplacée par « *nombre cible de places offertes* » en justifiant qu'il est difficile de prévoir le nombre de démissions d'étudiants ayant initialement fait le choix d'intégrer l'Ecole.

La délibération prend également en compte l'augmentation du nombre d'étudiants internationaux souhaitant intégrer la première année, ce qui conduit à augmenter le nombre de places offertes de 10 à 15.

**Pascal PINOT** s'étonne que la répartition entre filières n'ait pas été modifiée, car elle ne correspond pas au recrutement réalisé.

**Élisabeth CREPON** explique qu'il s'agit de cibles, la répartition dépendant au final du choix des candidats.

**Le Président** invite le Conseil d'administration à voter la délibération.

***La décision fixant le nombre de places offertes pour une admission dans le cycle ingénieur de l'ENSTA Paris à la rentrée 2020 est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration.***

### **6.4. Catalogue des formations à l'international (délibération)**

**Isabelle REY-FABRET** rappelle les conditions dans lesquelles ce catalogue est mis à jour.

Le catalogue 2019-2020 propose 157 formations (+ 11 versus 2018-2019), couvre 13 domaines scientifiques et s'adresse à 47 universités dans 23 pays différents (dont 3 nouveaux : Argentine, Colombie et Royaume-Uni).

Elle précise que 50 étudiants de 3<sup>ème</sup> année, 12 étudiants de 2<sup>ème</sup> année sont en mobilité internationale. 151 étudiants de deuxième année, soit 68 % de l'effectif, ont réalisé leur projet de recherche à l'international, dans 25 pays.

Enfin, 22 étudiants de troisième année, soit 12 %, ont effectué leur projet de Fin d'Études à l'international, dans 14 pays.

**Valérie CORNETET** demande si ce catalogue est public : il pourrait être un outil d'attractivité pour l'école et un élément différenciant.

**Élisabeth CREPON** répond que c'est généralement la liste des partenaires qui est publiée, et non celle des formations.

**Pascal PINOT** s'étonne de ne pas trouver de partenariat avec la Suisse (EPFL et ETH) parmi les nouveaux doubles diplômes proposés, alors que certaines formations sont proposées hors catalogue.

**Isabelle REY-FABRET** explique que certains étudiants sont allés à l'EPFL. L'ENSTA Paris examinera le déroulement de leur formation et les proposera probablement au catalogue 2020-2021.

**Élisabeth CREPON** explique que le fait que les formations soient inscrites au catalogue ne signifie pas qu'il y aura un double diplôme proposé. Les doubles diplômes avec la Suisse sont difficiles à mettre en place pour le moment.

**Le Président** invite le Conseil d'administration à voter la délibération.

*Le catalogue des formations à l'international est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration. Il regroupe l'ensemble des formations qui pourront se substituer à la 3ème année du cycle ingénieur pour l'année académique 2019/2020 (promotion 2020). Des formations « hors-catalogue » peuvent être substituées à la 3ème année du cycle ingénieur, sous réserve d'approbation par la commission ad hoc.*

## **6.5. Nominations aux Conseils (délibération)**

**Patrick MASSIN** annonce qu'un certain nombre de membres des conseils arrivent au terme de leur second mandat et doivent être renouvelés. Il est proposé de remplacer Claudine BONNARD (EDF) par Dominique PARNALLAND (chef de mission formation et professionnalisation EDF) au Conseil de la Formation et Philippe VALERY (Thalès) par Cédric DEMEURE (Directeur du centre de recherche Thalès) au Conseil de la Recherche. Il est également proposé d'accueillir Alain FIDANI (directeur Recherche et Innovation d'ECA Group) au sein du Conseil de la Recherche. Enfin, il est proposé de remplacer Madame Sophie LAMBERT (PSA) par Laurent ROTA (direction scientifique des technologies du futur) au sein du Conseil d'Orientation.

A une question d'**Isabelle TANCHOU** sur la composition de ces conseils **Patrick MASSIN** indique qu'il existe un équilibre entre les représentants du monde de l'entreprise et celui de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**Le Président** invite le Conseil d'administration à voter la délibération.

*Le Conseil d'administration approuve la nomination :*

- de Monsieur Denis PARNALLAND au Conseil de formation*
- de Messieurs Cédric DEMEURE et Alain FIDANI au Conseil de la recherche*
- de Monsieur Laurent ROTA au Conseil d'orientation.*

## **7. Questions diverses :**

### **7.1. Avancement démarche qualité (information)**

**Le Président** indique que le dernier numéro du « Flash Qualité » de l'établissement est remis sur table, ainsi qu'une note de synthèse sur l'avancement de ce projet. Il souhaite que le Conseil d'administration soit tenu informé régulièrement de son avancée vers la certification. La démarche qualité contribue à professionnaliser les processus de fonctionnement de l'Ecole, et de s'armer pour mieux répondre aux appels à projets, notamment européens. Obtenir la certification constitue un enjeu majeur, impliquant un effort important de tous les personnels. Le Conseil d'administration doit soutenir et accompagner la démarche.

### **7.2. Dates des prochains conseils d'administration**

**Le Président** rappelle les prochaines dates des séances du Conseil d'administration : 12 décembre 2019, 12 mars 2020, 25 juin 2020, 24 septembre 2020 et 10 décembre 2020.

Il annonce que la directrice générale de l'ENSTA Paris a reçu une promotion, lui conférant sa « troisième étoile », distinction méritée récompensant le travail réalisé au profit de l'ENSTA Paris et plus généralement au profit de l'enseignement supérieur et de la recherche en France.

*Applaudissements.*

**Élisabeth CREPON** remercie le Conseil d'administration. Cette étoile supplémentaire a été obtenue grâce à l'ENSTA Paris et au travail réalisé avec ses collègues pour faire progresser cette Ecole.

**Le Président** rappelle que la séance de décembre sera celle de son dernier Conseil d'administration.

*La séance est levée à 16 heures 35.*